
Promouvoir le développement durable dans le secteur sanitaire et social

L'ANAP a lancé la campagne 2019 du dispositif « Mon observatoire du développement durable ».

Les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux intègrent de plus en plus [la responsabilité sociétale](#) à leurs actions. C'est le sens de la convention signée en 2017 entre plusieurs fédérations du secteur – FHF, FEHAP, FHP, UNICANCER, FNEHAD, SYNERPA, UNIOPSS, NEXEM et **FNAQPA** -, l'État et l'ANAP. Dans ce cadre, le dispositif « Mon Observatoire du développement durable » permet à chaque structure d'évaluer la maturité de sa démarche RSE.

Conçue et organisée par l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), la campagne « Mon Observatoire du développement durable » est une enquête annuelle à destination de toutes les structures du secteur de la santé et du médico-social. Celle-ci est composée d'une trentaine de questions réparties sur six axes :

- Gouvernance,
- Sociétal,
- Social,
- Environnemental,
- Achats responsables,
- Axe économique.

L'objectif de la campagne est de regrouper et restituer un certain nombre d'informations permettant d'observer les évolutions des structures et d'en identifier les axes d'amélioration. Elle offre également la possibilité de se situer par rapport aux autres acteurs du secteur dans leur champ d'activité et facilite ainsi la mise en œuvre d'actions concrètes, ajoute l'ANAP. La campagne « Mon Observatoire du développement durable » donne lieu à une restitution qui permet à chaque structure de consolider son engagement et d'inscrire son action dans la durée. Sur chaque axe, des recommandations sont présentées et complétées avec des ressources réglementaires et documentaires.

Le nombre d'établissements et services participants a doublé entre la première et la seconde campagne de collecte. « Faites partie de la campagne et du rapport 2019 ! », invite l'ANAP. Lancée à l'occasion de la Semaine européenne du Développement Durable, la campagne de collecte 2019 est ouverte jusqu'au 30 septembre. Les structures souhaitant mesurer l'évolution de leur engagement en faveur du développement durable peuvent démarrer la saisie de leur Observatoire du développement durable sur : rse.anap.fr/modd.

Lien vers l'article : <https://www.weka.fr/actualite/sanitaire-et-social/article/promouvoir-le-developpement-durable-dans-le-secteur-sanitaire-et-social-85651/>